

218C0829  
FR0000120172-FS0428

4 mai 2018

**Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)**

|                                                 |
|-------------------------------------------------|
| <p><b>CARREFOUR</b></p> <p>(Euronext Paris)</p> |
|-------------------------------------------------|

Par courrier reçu le 3 mai 2018, la société Bank of America Corporation (Corporation Trust Center, Orange Street, Wilmington, DE 19801, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi en hausse, le 27 avril 2018, indirectement, par l'intermédiaire des sociétés de son groupe qu'elle contrôle, le seuil de 5% des droits de vote de la société CARREFOUR et détenir 48 717 085 actions CARREFOUR représentant autant de droits de vote, soit 6,29% du capital et 5,03% des droits de vote de cette société<sup>1</sup>, répartis comme suit :

|                                                      | <b>Actions</b>    | <b>% capital</b> | <b>Droits de vote</b> | <b>% droits de vote</b> |
|------------------------------------------------------|-------------------|------------------|-----------------------|-------------------------|
| Merrill Lynch International                          | 23 239 074        | 3,00             | 23 239 074            | 2,40                    |
| Bank of America, NA                                  | 23 243 997        | 3,00             | 23 243 997            | 2,40                    |
| Managed Account Advisors                             | 1 988 179         | 0,26             | 1 988 179             | 0,21                    |
| Merrill Lynch, Pierce, Fenner and Smith Incorporated | 154 208           | 0,02             | 154 208               | 0,02                    |
| Merrill Lynch Equity S.A.R.L.                        | 91 627            | 0,01             | 91 627                | 0,01                    |
| <b>Total Bank of America Corporation</b>             | <b>48 717 085</b> | <b>6,29</b>      | <b>48 717 085</b>     | <b>5,03</b>             |

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions CARREFOUR sur le marché et de l'augmentation du nombre de contrats financiers à dénouement physique et monétaire portants sur les actions CARREFOUR.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 4° du code de commerce et de l'article 223-14 IV du règlement général :

- la société Merrill Lynch International a précisé détenir 3 684 133 actions CARREFOUR (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) dont (i) 3 660 000 actions CARREFOUR résultant de la détention de contrats « *physically-settled call options* » à dénouement physique arrivant à échéance entre le 21 décembre 2018 et le 20 décembre 2019 et exerçables à des prix compris entre 18 € et 22 € par action CARREFOUR et (ii) 24 133 actions CARREFOUR résultant de la conclusion d'un contrat avec un tiers (propriétaire desdites actions) conférant le droit à la société Merrill Lynch International de rappeler lesdites actions à tout moment ; et
- la société Merrill Lynch Equity S.A.R.L. a précisé détenir 91 627 actions CARREFOUR (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant de la conclusion d'un contrat avec un tiers (propriétaire desdites actions) conférant le droit à la société Merrill Lynch Equity S.A.R.L. de rappeler lesdites actions à tout moment.

<sup>1</sup> Sur la base d'un capital composé de 774 677 811 actions représentant 968 471 997 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

En outre, au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et de l'article 223-14 V du règlement général :

- la société Merrill Lynch International a précisé détenir 5 796 190 actions CARREFOUR (prises en compte au premier alinéa) dont (i) 3 959 390 actions au titre de contrats « *cash-settled equity swap* » à dénouement en espèces, exerçables entre le 16 mai 2018 et le 15 février 2023, et (ii) 1 836 800 actions au titre de contrats « *cash-settled put options* » à dénouement en espèces, arrivant à échéance entre le 15 juin 2018 et le 17 décembre 2021 et exerçables à des prix compris entre 14,70 € et 24 € par action CARREFOUR ; et
- la société Bank of America, NA a précisé détenir 23 219 289 actions CARREFOUR (prises en compte au premier alinéa) dont (i) 1 038 860 actions au titre de contrats « *cash-settled equity swap* » à dénouement en espèces, exerçables entre le 25 février 2020 et le 27 avril 2020, (ii) 1 195 028 actions au titre de contrats « *cash-settled call options* » à dénouement en espèces, arrivant à échéance entre le 4 mai 2020 et le 7 juillet 2021 et exerçables au prix de 36,72 € par action CARREFOUR, et (iii) 20 985 401 actions au titre de contrats « *cash-settled put options* » à dénouement en espèces, arrivant à échéance entre le 4 mai 2020 et le 7 juillet 2021 et exerçables au prix de 21,32 € par action CARREFOUR.

\_\_\_\_\_